



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020 un règlement portant le numéro 247-20 abrogeant le règlement numéro 237-19 fixant le taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2020 ;

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement soit déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-D'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 17 janvier 2020.

---

July Bédard

Directrice générale, secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 17 janvier 2020 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 17 janvier 2020.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

---

July Bédard

Directrice générale, secrétaire-trésorière